

13 SEPTEMBRE



CLUB DES MANAGERS



Intervenants :

CATHERINE MARCHÉ

Directrice Générale (PYTHAGORE)

SÉBASTIEN FOUCHERAULT

Avocat à Niort

SÉBASTIEN TRAPON

Huissier de Justice à Chalon-sur-Saône

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Soit 7 heures de formation

Lieu :

EUROJURIS France
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Public visé :

Avocats, huissiers, Associés,
Collaborateurs

Spécialités / Compétences

Toutes spécialités / Compétences

Renseignements :

Vanessa HENRY

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

COMMENT ATTIRER LES TALENTS ET FIDÉLISER LES COLLABORATEURS

09H30 MATINÉE : RECRUTEMENT

- Connaître les étapes du processus recrutement
- Définir le besoin
- Identifier sa spécificité pour développer sa marque employeur
- Définir le poste et le profil du candidat
- Travailler sur la stratégie de recherches (atelier)
- Mieux se connaître en tant que recruteur (Biais psychologiques, les différents styles d'écoute)
- Diriger un entretien de recrutement (atelier)
- Décider en toute objectivité

Déjeuner au Restaurant

14H30 APRÈS-MIDI : INTÉGRATION ET FIDÉLISATION

- Comprendre l'importance de l'intégration
- Construire son plan d'intégration
- Réfléchir sur les différents leviers de la fidélisation (atelier)
- Construire un plan de carrière (atelier)
- Créer un système de rémunération attractif.
- Communiquer sur la politique de rétribution globale.
- Analyser sa structure de rémunération et faire évoluer ses grilles de salaire

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Je souhaite participer au Club des Managers 250 € HT, soit 300 € TTC

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 10 jours avant le séminaire sont acceptées.